



ENTREPRISES

Dans le BTP, la lutte s'organise face à la flambée des vols

BTP

Les professionnels des matériels destinés à la construction et les forces de l'ordre viennent de convenir de diverses actions, alors que les vols d'engins de chantier se multiplient en France.

Christophe Palierse

Alors que le vol d'engins de chantier est devenu monnaie courante en France, l'heure est à la mobilisation des organisations professionnelles concernées et des forces de l'ordre. Pour cause, il s'agit de lutter contre un phénomène qui représenterait 1 milliard d'euros de pertes annuelles, selon la société de vidéosurveillance d'origine néerlandaise BauWatch dans un « Rapport de criminalité sur le secteur de la construction » en France, publié en juin.

« On va bouger les lignes en 2025 », promet Joël Fruchart chargé de ce dossier sensible au sein de l'organisation professionnelle des distributeurs, loueurs, entreprises de maintenance et de services pour les matériels destinés à la construction et à la manutention (DLR). Diverses actions ont en effet été actées lors d'un grand séminaire organisé, courant octobre, par DLR, la gendarmerie nationale et la police nationale.

Un guide de prévention

Une commission « Halte aux vols » sera installée au sein de DLR en janvier et réunira des membres de l'organisation professionnelle, des représentants de la Fédération française du bâtiment, de la Fédération

française des travaux publics, de la Fédération des assureurs, ainsi que de la gendarmerie et de la police nationale.

Cadre d'échanges réguliers entre entreprises et forces de l'ordre, cette commission commencera par élaborer un guide de prévention sécuritaire à diffuser auprès des adhérents de DLR. En parallèle, la formation de personnels des forces de l'ordre à l'identification et au contrôle des matériels – numéros de série, puces de géolocalisation... – doit être développée.

Une première expérience a été menée, début octobre, avec des membres de la section de recherche de la gendarmerie nationale et un loueur d'engins de Saint-Ouen-l'Aumône (95). D'autres initiatives de ce type sont à l'étude pour 2025 avec la gendarmerie et la police nationale.

L'enregistrement du dépôt des plaintes est un autre axe de travail acté par les protagonistes. Alors que la gendarmerie et la police ont convenu de réviser leur formulaire d'enregistrement pour mieux coller à la nature des matériels volés, DLR et les organisations professionnelles du BTP vont devoir, de leur côté, faire œuvre de pédagogie, sachant qu'elles pourront s'appuyer sur un document d'aide au dépôt de plainte élaboré par les forces de l'ordre.

Bien souvent, explique-t-on, la déclaration de vol d'un engin loué est faite non pas par le loueur, mais par un ouvrier du chantier concerné, d'où des confusions entre le numéro de série de la machine et le numéro sous lequel le loueur l'a enregistrée dans son parc. Résultat, des engins, bien que repérés et

contrôlés, peuvent ne pas être reconnus et finissent par disparaître dans la nature.

Ce point technique est d'autant plus crucial qu'il affecte aussi l'analyse d'un phénomène de criminalité qui a pris de l'ampleur et implique des réseaux mafieux. Des engins non récupérés ont été repérés grâce aux traceurs GPS en Ukraine, en Roumanie, en Allemagne ou encore en Serbie. « On va travailler avec Interpol », confie un haut responsable des forces de l'ordre qui lutte contre ce type de délinquance affectant d'autres pays du Vieux Continent.

S'agissant de la France, 11.683 machines ont été volées sur le territoire national au cours des trois dernières années, selon les statistiques du fichier des objets et véhicules signalés (Foves). Le nombre d'unités retrouvées est infime : à titre d'exemple, seulement 78 l'ont été sur les 3.773 ayant disparu l'an dernier.

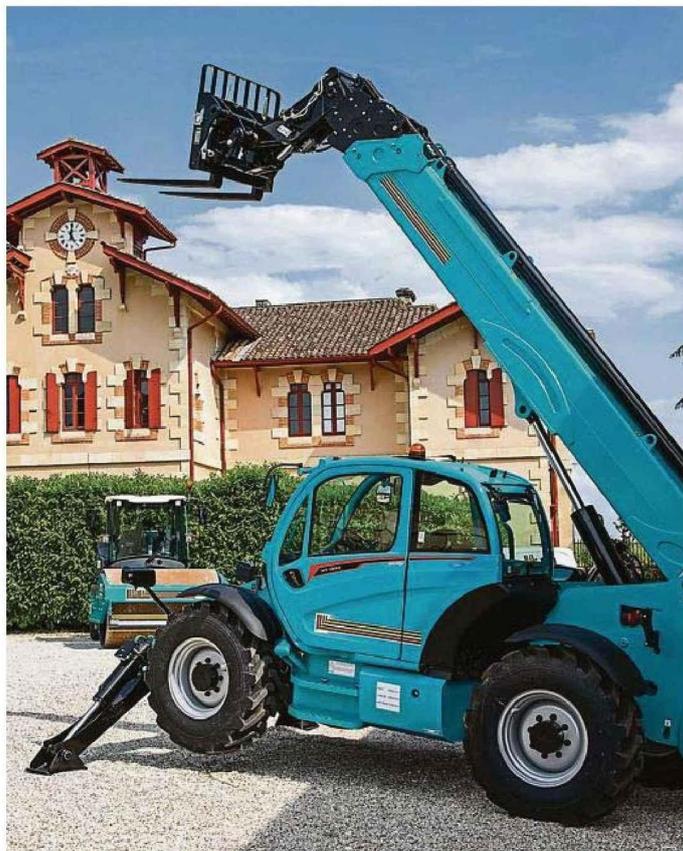
Coopération internationale

De son côté, DLR estime à 2.564 le nombre d'engins volés à ses seuls adhérents sur cette période 2021-2023, la progression annuelle atteignant 44 % et 47 % ! Au vol « classique » sur des chantiers ou sur des parkings d'agences de location, plus ou moins sécurisés, s'est ajoutée depuis quelque temps la pratique de l'usurpation d'identité d'entreprise avec, à la clé, une commande de matériel par une société fantôme.

Ainsi, une enquête a été menée l'an dernier, par le SRPJ de Versailles et plusieurs équipes de la gendarmerie, à propos du vol de 180 engins auprès de plusieurs loueurs dont une enseigne nationale par une fausse entreprise de BTP. L'affaire, qui a donné lieu à une coopération

internationale, s'est notamment traduite par l'arrestation d'un groupe criminel itinérant de cinq personnes dans les Yvelines, dont un « convoyeur » transportant les véhicules vers l'étranger : Roumanie, Hongrie, Portugal... Mais, seulement 6 engins ont été retrouvés.

Si l'heure est à la mobilisation, cette criminalité sera toutefois difficile à endiguer, d'autant que la palette des destinations s'élargit avec l'émergence d'une demande russe. L'embargo, consécutif à l'invasion de l'Ukraine, a rendu les pièces détachées précieuses en Russie. Par ailleurs, la question des ressources humaines des forces de l'ordre paraît se poser alors qu'elles sont déjà très sollicitées et que d'autres priorités prédominent sur le plan sécuritaire. ■



Shutterstock

En France, 11.683 machines ont été volées au cours des trois dernières années, selon le Fichier des objets et véhicules signalés.